



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 6 Février 2023

Date de convocation : 31/01/2023

Présents : MM. **POINTUD** Cyril, **CUNIS** Christelle, **BASTOS-HANCZYK** Flavie, **VAROQUIER** Clément, **BERTHELLEMY** Fanny, **BONNET** Cyril, **DUVERDIER** Yann, **HANCZYK** Jean-Luc, **HOYET** Delphine, **MONTAGNAC** Olivier, **ROUYER** Jérôme, **SIMONET** Audrey.

Excusés : Monsieur **JANAH** Houssni donne pour voir à Monsieur **POINTUD** Cyril

Absents : Madame **APPERT** Emeline et Guy **MERAT**

Approbation du compte rendu du 23 Janvier 2023

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2022- Budget Principal M57

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, présente le compte de gestion 2022 de la Commune M57 établi par le receveur municipal.

Ce compte dont les résultats de clôture d'exercice sont :

- En section d'investissement - 46 197.78 €
- En section de fonctionnement + 270 272.37 €

Ils concordent avec ceux du compte administratif et n'appellent aucune observation.

Vote à l'unanimité

Vote du compte administratif 2022 – Budget principal M57 -

Monsieur Jean-Luc HANCZYK, Président de séance pour le vote du compte administratif, présente donc le compte administratif 2022 de la Commune qui fait apparaître les résultats de clôture, se décomposant comme suit :

- En section d'investissement (dépenses/recettes) - 46 197.78 €
- En section de fonctionnement (dépenses/recettes) + 270 272.37 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Président de séance, Monsieur Jean-Luc HANCZYK, accepte les résultats précités et vote le compte administratif 2022 de la Commune en l'absence de Monsieur le Maire.

Vote à l'unanimité

Affectation du résultat de l'exercice 2022 de la Commune – Budget M57 -

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 M57 de la Commune, Monsieur le Maire propose la reprise de ces résultats au Budget Principal 2023 M57.

Le Conseil Municipal décide donc, sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2023, le résultat comme suit :

- Déficit en section d'investissement D001 : - 46 197.78 €
- Affectation au compte 1068 + 46 197.78 €
- Report en section de fonctionnement R002 : + 270 272.37 €

Vote à l'unanimité

Vote des subventions 2023 aux Associations

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, détaille la liste des subventions allouées aux associations et organismes habituels, qui figurera en annexe du budget M57 2023, pour un montant total de 6 056 €.

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET 2023

NOM DE L'ORGANISME	ARTICLE	MONTANT
ADMR	65748	290 €
Association départementale des Anciens Maires	65748	100 €
Association Sportive de Courtisols (Football)	65748	120 €
Avenir Sportif Courtisols (Basket)	65748	20 €
Comité des Fêtes	65748	4 000 €
Coopérative Scolaire les Abeilles	65748	1 196 €
Ecole de Musique	65748	30 €
Les amis de nos églises	65748	100 €
DIVERS	65748	200 €

Monsieur le Maire rappelle que le Comité des Fêtes permet d'animer le village.

Les fonds de Trésorerie de l'Association sont fortement en baisse depuis la crise sanitaire.

A titre exceptionnel, il a été décidé de réévaluer le montant de la subvention attribué au Comité des Fêtes pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide d'accepter le versement de ces subventions pour l'année 2023.

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Vote du Budget Principal M57 2023

Après approbation et reprise des résultats du compte administratif 2022 M57 de la Commune, Monsieur le Maire présente donc le Budget 2023 M57 de la Commune, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement (dépenses/recettes) 252 604.37 €
- Section de fonctionnement (dépenses/recettes) 692 732.59 €

Monsieur le Maire informe également l'ensemble des Membres présents de la reconduction du produit fiscal de l'année précédente, lors de l'élaboration de ce budget.

Dans ces conditions et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la reprise des résultats de l'exercice 2022 et vote le Budget 2023 M57 suivant le détail ci-dessus.

Vote à l'unanimité

Vote des taux d'imposition 2023 – Etat 1259

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Membres présents que la réception de l'état n° 1259 de notification des taxes directes locales pour l'année 2023 arrivera courant du mois de février – mars et propose à l'Assemblée de maintenir les taux d'imposition de référence de 2022, pour mémoire :

- Taxe Foncière « Bâtie » (TFB) 35.29 %
- Taxe Foncière « Non Bâtie » (TFNB) 28.56 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir le taux des taxes locales à l'identique de ceux votés en 2022, soit pour l'année 2023 :
 - Taxe Foncière « Bâtie » (TFB) 35.29 %
 - Taxe Foncière « Non Bâtie » (TFNB) 28.56 %

Vote à l'unanimité

Aménagement du terrain - Projet Cœur de Bourg

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Membres présents qu'il a reçu une proposition de l'entreprise E2S.

Le porteur de projet a trouvé une solution pour aménager le terrain avec une structure enrobée et un macadam en concassé.

La piste aménagée représenterait 30 mètres de long X 10 mètres de large.

Les membres du Conseil Municipal acceptent que Monsieur le Maire signe les devis d'un montant avoisinant les 58 000 euros TTC et commence la réalisation des travaux.

Vote à l'unanimité

URBANISME

DP 051 476 23 R0001
Construction d'un mur de clôture

M. Arnaud PIERMAY
8 rue des Coquelicots

FIN DE SEANCE A 21h20

CONSEILS MUNICIPAUX 2023

- Lundi 6 Mars
- Lundi 3 Avril
- Mardi 9 Mai
- Lundi 26 juin
- Lundi 18 Septembre
- Lundi 2 Octobre
- Lundi 13 Novembre
- Lundi 11 Décembre



Le Maire
Cyril POINTUD